

Standard 2.A.4

Programme de formation à l'initiation à la plongée avec bouteilles

1. But du programme de formation

1.1 Ce programme de formation est destiné aux personnes désirant acquérir une première expérience à la plongée en bouteilles, ceci à une profondeur maximum de dix mètres (10) et sous la supervision d'un instructeur CMAS, en utilisant l'air comme gaz de respiration.

2. Classification

2.1 Il est positionné en tant que niveau d'entrée à la formation au sport de la plongée et est appelé plus communément par le nom de « cours de vacances »

3. Conditions concernant l'instructeur et son assistant

3.1 Le cours de formation à la découverte de la plongée avec bouteilles peut être enseigné par n'importe quel instructeur CMAS ayant au moins une étoile et se conformant aux obligations telles que précisées au paragraphe 2.1.20 des définitions du chapitre 1.

3.2 Cet instructeur une étoile CMAS peut être assisté d'un chef de groupe CMAS se conformant aux règles du paragraphe 2.1.21 des définitions du chapitre 1.

4. Compétences du plongeur certifié « découverte de la plongée avec bouteilles »

4.1 Un plongeur ayant bénéficié d'une formation à la découverte de la plongée avec bouteilles et dont l'entraînement a été reconnu par un instructeur CMAS, doit avoir une connaissance et une pratique suffisante pour lui permettre d'accéder à la découverte de la plongée en eaux libres.

4.2 Le plongeur ayant bénéficié d'une formation d'initiation à la plongée avec bouteilles doit plonger uniquement sous la supervision d'un instructeur CMAS et en aucun cas ne doit se procurer lui-même air, équipement ou tout autre service concernant la plongée.

5. Conditions nécessaires à la participation au programme de formation

Manuel CMAS International des procédures et standards de formation à la plongée

5.1 Afin de lui permettre de participer au cours d'initiation à la plongée avec bouteilles, le participant doit :

- 5.1.1 Etre âgé d'au moins 14 ans . pas de limite d'âge supérieure
- 5.1.2 Démontrer à l'instructeur CMAS ou à un chef de plongée de la Fédération ses capacités en natation et sa bonne condition physique.
- 5.1.3 Remplir l'imprimé médical établi par la Fédération CMAS ou le chef de plongée avant toute participation à la plongée et aussi
- 5.1.4 Signer le document attestant la prise de connaissance et l'acceptation des risques liées à la plongée sous-marine avant toute participation aux activités de plongée. L'agrément parental ou du responsable légal est exigé sur les documents concernés lorsque le participant est mineur.

6. Conditions nécessaires à l'obtention du diplôme

6.1 Pour pouvoir obtenir son diplôme d'initiation à la plongée avec bouteilles, le participant doit :

- 6.1.1 Se conformer à ses obligations telles que définies au paragraphe 5 ci-dessus
- 6.1.2 Avoir passé avec succès le test de connaissances théoriques tel que défini au paragraphe 10.1 des présents standards
- 6.1.3 Avoir passé avec succès le test de nage en piscine tel que défini au paragraphe 10.2 des présents standards et :
- 6.1.4 Avoir passé avec succès le test (un seul) de plongée en eaux libres à une profondeur comprise entre 5 et 10 mètres d'une durée minimum de (15) quinze minutes tel que défini au paragraphe 10.3 des présents standards.

7. Conditions nécessaires concernant les connaissances théoriques et pratiques

7.1 Le participant doit recevoir une formation en connaissances théoriques et pratiques conforme au paragraphe 4.5 du chapitre 1.

8. Paramètres de formation théorique

8.1 L'instructeur CMAS doit se conformer aux paramètres standards de formation théorique tels que définis au paragraphe 4.5 du chapitre 1.

9. Paramètres de formation à la pratique

9.1 L'instructeur CMAS doit se conformer aux paramètres standards de formation théorique tels que définis au paragraphe 4.6 du chapitre 1, avec toutefois les exceptions suivantes :

Manuel CMAS International des procédures et standards de formation à la plongée

9.1.1 Le nombre maximum de participants par instructeur CMAS est fixé à quatre (4), que ce soit en milieu fermé ou en eaux libres. Deux participants supplémentaires peuvent y être adjoints dans le cas où un chef de plongée certifié est présent aux côtés de l'instructeur CMAS, soit donc un maximum de six (6) étudiants. Bien que plusieurs « chefs de plongée » puissent être présents, aucun participant supplémentaire ne doit être ajouté sous la responsabilité d'un seul instructeur CMAS. **Ces ratios doivent pris comme un maximum et peuvent être réduits par les Fédérations locales ou des CDC en fonction des conditions climatiques ou environnementales, ou de tout autre facteur dépendant de leur pays respectif.**

9.1.2 Durant la totalité de la formation à l'initiation à la plongée avec bouteilles, aucune activité ne doit être faite par l'instructeur CMAS, autre que la supervision directe de son groupe. Si une toute autre activité telle que photographie ou vidéo est réalisée, celle-ci doit impérativement être faite par un assistant certifié.

10. Evaluations

10.1 Connaissances

10.1.1 Le participant doit démontrer à l'instructeur CMAS ses connaissances en matière de plongée avec bouteilles sous forme d'examen écrit et oral. Comme ce plongeur ayant subi juste une initiation à la plongée avec bouteilles n'est pas reconnu en tant que plongeur certifié, cet examen n'a pour but que de vérifier sa connaissance élémentaire des bases théoriques et pratiques de la plongée avec bouteilles, tel que défini au programme 3.A.4 du chapitre 3.

10.2 Pratique de la plongée avec bouteilles en milieu fermé

10.2.1 Le participant doit démontrer à l'instructeur CMAS sa capacité à la plongée avec bouteilles, tel que défini au paragraphe 2.1 du programme 3.4 au chapitre 3, et ceci pendant une ou plusieurs sessions en milieu fermé.

10.3 Pratique de la plongée avec bouteilles en eaux libres

10.3.1 Le participant doit avoir suivi un cours d'initiation à la plongée

11 Certification

11.1 Après avoir passé avec succès l'ensemble de son programme de formation, le participant recevra sa C-Carte mentionnant son cours d'initiation à la plongée avec bouteilles.